

1° Au vu des urgences climatiques de plus en plus pressantes, et plus spécifiquement de la nécessité de préserver les terres agricoles, notamment à proximité des grandes agglomérations, quelle est actuellement votre position concernant le projet de lotissement commercial « Oxylane » situé sur des terres naturelles et à forte valeur agricole sur la commune de Saint-Clément-de-Rivière, le long de la route de Ganges à la sortie de Montpellier ?

**Notre réponse est simple, NON AU PROJET OXYLANE.**

**Les terres agricoles sont destinées à nourrir les populations et celles d'OXYLANE à accueillir des agriculteurs afin de développer une culture bio et à circuits courts.**

**Ce combat est symptomatique de la transformation indispensable d'un modèle de consommation à tout prix vers un modèle de développement vert et solidaire.**

**Marie Noëlle SIBIEUDE et moi, sommes adhérents de NON AU BETON qui portent des recours juridiques contre ce projet d'un autre temps et depuis le début nous accompagnons ce combat.**

2° De quelle manière envisagez vous votre action, au sein de l'Assemblée départementale, pour vous opposer efficacement à ce projet ?

**C'est simple, porter un projet alternatif de mise à disposition de ces terres agricoles au profit d'agriculteurs avec un objectif de production Bio en circuits courts.**

**Ces terres doivent produire pour les restaurants scolaires des communes de proximité (St Clément de Rivière, etc..) assurant ainsi une pérennité économique aux agriculteurs.**

**Notre rôle au département sera de porter inlassablement ce combat par des propositions lors des sessions du Conseil départemental.**

**Nous ne voterons aucun crédit direct ou indirect (financement des accès) au profit d'OXYLANE. Hors sessions, nous mettrons nos mandats à la disposition de combats de ce type, être élu ce n'est pas la fin du militantisme.**

3° Si vous êtes élu-e, êtes vous prêt(e) à agir afin que le département soutienne activement un autre projet fondé sur une approche agro-écologique, contribuant à l'approvisionnement nourricier de la zone urbaine, en collaboration avec des associations environnementales, des paysans et des citoyens ?

**Le nouveau rôle d'un élu est d'associer les citoyens-nes dans la prise de décision.**

**La co-construction citoyenne est notre mode de fonctionnement, nous sommes tous les deux des militants écologistes et associatifs qui pratiquent tous les jours, ce mode de décision.**

**Thierry TEULADE est l'ex référent d'un Conseil de quartier de la ville de Montpellier, à ce titre de nombreuses réalisations ont pu être menées à terme en parfaite co-construction avec les citoyens-nes.**

4° Si vous le souhaitez, vous pouvez vous exprimer librement sur la manière dont vous envisagez l'avenir de ces terres actuellement menacées d'artificialisation, dans le contexte plus global de l'aménagement du territoire au niveau du Département de l'Hérault.

**Le paradigme administratif et politique doit être modifié au Conseil Départemental.**

**La co-construction avec les citoyens-nes, la priorité au développement durable, l'arrêt du tout "bagnole" au profit d'une répartition des déplacements du plus faible (piéton) au plus fort (camion) et la transition énergétique doivent en être les piliers, mais cela passe par l'arrivée de nouveaux Conseillers départementaux.**